

# Lettre du MAIRE



Le 15 novembre 2016



## TERRAIN DE LA CYPRENNE : NOTRE DÉCISION SUITE À LA CONCERTATION

Chères Orcéennes, chers Orcéens,

L'enquête publique portant sur le devenir du « terrain de la Cyprenne » a eu lieu du 30 septembre au 17 octobre. Elle a permis à de nombreux Orcéens de s'exprimer et je m'en félicite.

Grâce à la démarche choisie, une large consultation a pu avoir lieu. Aucun autre processus ne le permettait.

Un projet aussi important, situé en entrée de ville, à proximité d'un groupe scolaire, d'une crèche, d'équipements sportifs, de flux de circulation conséquents, nécessitait que la population soit consultée. Ce fut le fondement de ma décision de demander à l'Etat de lancer une Déclaration d'Utilité Publique.

Par ailleurs, si la législation interdisait à la municipalité d'intervenir durant la période d'enquête publique, il apparaît aujourd'hui nécessaire de clarifier plusieurs points soulevés dans cette période :

- **Un éventuel projet n'aurait pas coûté un seul euro à la ville.** Le processus envisagé était le suivant : la mairie se rendait propriétaire du terrain de manière temporaire, le temps de définir un cahier des charges qui aurait permis la réalisation d'un projet maîtrisé et d'intérêt général. Dans une deuxième étape, elle l'aurait revendu à un opérateur, choisi à l'issue d'une nouvelle concertation, pour réalisation, avec un prix de vente au moins égal au prix d'achat.
- **Le projet que nous souhaitons voir émerger suite à la consultation aurait pu permettre d'accueillir une offre commerciale et une offre de services** (ex. : cabinet médical...), ainsi que de reconfigurer la route de Montlhéry et de rénover les équipements sportifs du quartier.
- **Nous avons souligné que nous étions favorables à une offre commerciale alimentaire à l'échelle du quartier.** Elle aurait pu prendre la forme d'une supérette qui sera désormais très difficile à implanter à Mondétour.
- **Cette nouvelle offre commerciale fait peser un risque sur notre commerce de proximité,** en particulier sur celui de Mondétour mais aussi sur celui du centre ville.
- **Le trafic automobile généré par Grand Frais sera supérieur à celui de l'opération envisagée,** principalement en fin de journée et le week-end, comme l'a démontré l'étude que nous avons commandée.

“

Un projet aussi important, situé en entrée de ville, nécessitait que la population soit consultée.”

Orsay

## TERRAIN DE LA CYPRENNE : NOTRE DÉCISION SUITE À LA CONCERTATION



Je crois en la démocratie de proximité, la faire respecter fait partie de mon rôle de Maire. J'ai rencontré la société Grand Frais pour lui signifier qu'elle pourrait ouvrir son magasin très prochainement.

Soyons clairs :

- Une offre alimentaire est nécessaire à Mondétour.
- Il n'a jamais été question de faire un quelconque procès contre une enseigne, il n'a jamais été question d'être pour ou contre Grand Frais.
- Il s'agissait de faire valoir une situation et d'en débattre le plus largement possible. Comme j'en ai fait part précédemment, nous privilégions, et privilégierons toujours, une démarche volontaire de concertation avec la population.

**Je crois en la démocratie de proximité, la faire respecter fait partie de mon rôle de Maire. Les avis exprimés sont clairs. J'ai donc, d'ores-et-déjà, rencontré la société Grand Frais pour lui signifier qu'elle pourrait ouvrir son magasin très prochainement.**

**Un protocole d'accord, en présence de Madame la Sous-Préfète, a été signé entre les parties. Nous y avons clairement précisé que nous n'utiliserions pas la Déclaration d'Utilité Publique quel que soit l'avis du commissaire enquêteur et quelle que soit la décision de l'Etat.**

Ce protocole précise également que :

- Grand Frais et la Municipalité s'engagent à se désister des actions juridiques en cours.
- Grand Frais doit « reverser, sous forme d'un don au Centre Communal d'Action Sociale de la commune, la somme de 5 000 euros, correspondant aux montants des frais de la procédure (...) mis à la charge de la commune ».
- Grand Frais doit permettre l'accès à des places de stationnement « aux parents et enseignants du groupe scolaire de Mondétour, aux parents des enfants de la crèche du Petit Prince ainsi qu'aux utilisateurs des équipements sportifs situés à proximité ».

Comme je m'y étais engagé, je vous propose de nous retrouver le lundi 21 novembre à 20h30 au préau bâtiment C de l'Ecole de Mondétour afin d'échanger sur le sujet.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'accepter l'expression de mes salutations distinguées.

**David Ros**  
Votre Maire

### RÉUNION PUBLIQUE

LUNDI 21 NOVEMBRE  
À 20H30

PRÉAU BÂTIMENT C  
DE L'ÉCOLE DE  
MONDÉTOUR